

serait peut-être la première réaction des dirigeants américains, mais elle serait absurde et je ne les pense pas aussi sots. Les Grands lacs présentent pour eux autant, sinon plus, d'intérêt que pour nous.

Je connais bien l'attitude du ministre. Nous lui savons tous gré des propos qu'il a tenus. Lorsqu'il s'est rendu à Vancouver en octobre dernier, il a parlé de l'inondation de la vallée de la Skagit et il a déclaré qu'à son avis, il fallait mettre fin à cette entreprise. Je soutiens que le ministre doit obtenir non seulement tout l'appui que peut lui donner le gouvernement canadien, mais aussi celui de tous les partis de l'opposition et du gouvernement provincial, même si ce dernier n'avouera pas qu'il serait disposé à le lui donner. Je sais que le gouvernement provincial est dans une mauvaise posture, parce que les habitants de la Colombie-Britannique sont terriblement préoccupés, car ces terrains ont été vendus pour une bagatelle. Le premier ministre de la Colombie-Britannique s'en rend compte.

Je rappelle au ministre ce qu'il a déclaré en octobre 1970 à propos des ressources en eau. Il a exposé les règles suivantes:

Il ne faut pas exporter d'eau aux États-Unis, car on ne pourra jamais arrêter le courant.

Il ne faut pas détourner le cours de rivières d'un bassin fluvial à un autre.

Il ne faut pas régulariser les cours d'eau de façon à mettre en péril d'autres ressources dans la région.

La quatrième règle est particulièrement pertinente.

Il ne faut pas sacrifier d'arbres, de poissons, d'animaux terrestres ou d'autres êtres vivants à la production d'énergie ou à la protection d'une propriété, sauf si cela est absolument nécessaire.

Je ne pense pas que le ministre croit absolument nécessaire de sacrifier la vallée de la Skagit. Armé de ces nouveaux pouvoirs, il a, je pense, le courage d'aller sauver cette vallée. S'il le fait, il aura la confiance de la population de la Colombie-Britannique quand il ira livrer en cette province les autres combats devenus nécessaires. Il aura l'appui de la population s'il s'oppose à l'attitude de laisser-faire du gouvernement provincial. Il pourra empêcher bien d'autres déprédations dans nos parcs et autres sanctuaires de la faune, déprédations causées par les mines et autres intérêts privés. Je le prie instamment de le faire.

Je pourrais parler de bien d'autres aspects du contrôle de l'environnement, mais je veux terminer en disant que la population de la Colombie-Britannique, et on peut en dire autant du peuple canadien tout entier, étant donné que nous n'avons pas de palissades le long des Montagnes Rocheuses, serait éternellement reconnaissante au ministre s'il réussissait à préserver la vallée de la Skagit dans l'intérêt du Canada.

**M. Howe:** Monsieur le président, j'ai pris la parole lors de la deuxième lecture du bill et mes remarques ont alors surtout porté sur la partie relative aux problèmes de l'environnement. C'est de cette même partie que nous discutons aujourd'hui, et j'interviens de nouveau parce que, à mon avis, nous avons fait une erreur lorsque nous avons adopté la loi de 1970 sur les ressources en eau du Canada, laquelle révoquait une loi antérieure, soit la loi canadienne de 1951 sur l'aide à la conservation des eaux.

Je ne sais combien de provinces se sont prévaluées de cette dernière loi, mais je sais que l'Ontario l'a fait. Je

mentionne encore une fois les administrations et commissions des eaux qu'on a créées à l'égard des rivières Sauguen, Maitland, Don, Humber, Thames et Grande. Ces organismes ont accompli une tâche énorme. Pour leurs projets d'investissements, ils ont obtenu de l'aide en vertu des dispositions de la loi précitée qui prévoyait le partage des frais de pareilles entreprises selon la formule suivante: le gouvernement fédéral, 37½ p. 100; le gouvernement provincial, 37½ p. 100; et les municipalités intéressées, 25 p. 100. Ces organismes ont fait de l'excellent travail, aménageant parcs et aires de récréation et, à mon avis, ils méritent beaucoup d'encouragement.

• (4.50 p.m.)

Mais lorsque cette loi a été révoquée, la loi sur les ressources en eau a été présentée et elle contenait une disposition prévoyant une certaine aide à la gestion des eaux. Mais rien n'en précisait la nature. Nombre de ces administrations et commissions se sont efforcées dans leur secteur d'améliorer les installations relatives à l'eau. On peut admettre que le bill sur la conservation des eaux aurait pu être présenté d'abord en vue de statuer sur la lutte contre l'inondation. C'était peut-être là son avantage initial, car il a servi à protéger des villes et des rivières d'aval qui auraient connu des difficultés à la suite des crues au printemps. Mais nous nous apercevons maintenant qu'en été, quand le niveau baisse, ces rivières et ces ruisseaux ne contiennent plus assez d'eau pour drainer les effluents des nombreuses usines ou bassins d'épuration des eaux usées qui ont été installés dans les villes et les villages.

Parmi ces autorités, beaucoup ont dressé des plans en vue de la construction de digues destinées à accroître le débit de ces cours d'eau, mais comme les gouvernements provinciaux doivent assumer 75 p. 100 des frais alors que 25 p. 100 sont à la charge des municipalités, un grand nombre de ces projets n'ont pas encore été mis à exécution. A ce sujet, je me suis entretenu l'autre jour avec le ministre. Il m'a dit que le gouvernement pourrait peut-être lancer un programme de gestion des eaux dans ces régions. Voilà qui est bel et bien, mais c'est aux autorités locales qu'il appartient d'établir la programmation initiale et, si elles ne savent pas qui du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial leur fournira une assistance, les projets risquent de rester en plan car il ne saurait être question pour elles d'assumer la totalité des frais. Les provinces sont en cause, mais parfois elles ne croient pas que ce soit à elles de supporter la plus grande partie des dépenses. J'exhorte donc instamment le ministre de proposer, lorsqu'il abordera la question des eaux, une formule qui permettrait de partager les frais d'une manière équitable entre les gouvernements fédéral et provinciaux; chaque palier pourrait assumer 37.5 p. 100 des dépenses, les 25 p. 100 restants demeurant à la charge des municipalités.

Lorsque nous aborderons les programmes de gestion des eaux, j'espère sincèrement que le ministre proposera une formule de ce genre, qui pourrait aider énormément ces commissions et ces autorités en matière de ressources en eau, car elles ont tellement travaillé à l'élaboration de bons programmes d'aménagement de terrains de récréation ou de camping. Elles seraient sensibles, j'en suis sûr,